



Projet antenne Relais

Par **PRENVEILLE**, le **23/02/2022** à **09:32**

Bonjour

Nous avons découvert par hasard une autorisation de construire signée par le maire sans aucune concertation avec son conseil municipal, ni avec les riverains (pas de mise à disposition du dossier d'information au public) d'une antenne relais Bouygues 5G de 32m de haut sur un terrain privé à 60m des premières habitations. Dans le PLU de la commune il est écrit que toutes nouvelles constructions doivent s'intégrer dans le paysage et ne pas dépasser 11m de hauteur. La loi ELAN annulerait ces dispositions pour ces constructions particulières. Nous sommes une cinquantaine de riverains à contester uniquement l'emplacement de ce projet et avons proposé un autre endroit, le terrain appartenant au même propriétaire. Depuis 1 mois l'opérateur et le propriétaire ne répondent pas à nos courriers envoyés en recommandé. Quelle est d'après vous la solution

Par **youris**, le **23/02/2022** à **10:04**

bonjour,

je ne crois pas que le maire ait besoin de l'accord de son conseil municipal, ni même des riverains pour délivrer un permis de construire.

par contre, vous pouvez faire un recours gracieux contre cette autorisation, puis si nécessaire un recours contentieux devant le tribunal administratif.

bien entendu, il vous faudra prouver un intérêt à agir.

il existe des conditions techniques pour implanter une antenne.

salutations